

**Ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux  
Direction de la gestion des eaux de source et de surface**

**Protocole sur les services écosystémiques des terres humides pour le Canada  
atlantique**

**Fiche d'information pour le Nouveau-Brunswick**

La nature est complexe et varie énormément d'un endroit à l'autre. En tant que systèmes naturels, les terres humides ne font pas exception. L'utilisation d'un mot pour décrire le type de terre humide ne permet pas de prédire de façon satisfaisante ce que fait une terre humide particulière et comment elle peut être utile aux gens et à l'environnement.

Les fonctions des terres humides sont les processus physiques, chimiques et biologiques qui se produisent dans ces zones. Ces processus offrent des services importants à notre société. Ce ne sont pas toutes les terres humides qui remplissent toutes les fonctions ou qui effectuent toutes les fonctions de la même façon. L'évaluation fonctionnelle des terres humides est une procédure utilisée pour déterminer et évaluer les fonctions et les avantages des terres humides.

***Qu'est-ce que le Protocole sur les services écosystémiques des terres humides pour le Canada atlantique (WESP-AC)?***

Le WESP-AC est une méthode normalisée qui est utilisée pour évaluer rapidement les fonctions des terres humides pour tous les types de terres humides au Canada atlantique. Il s'agit d'une adaptation régionalisée du protocole sur les services écosystémiques des terres humides (WESP) qui a été adapté en Alberta et dans les États de l'Alaska et de l'Oregon et qui est conforme à d'autres méthodologies utilisées dans diverses administrations.



Le WESP-AC comprend un manuel et des annexes, trois formulaires de données et un tableur Excel®. La calculatrice du WESP-AC dans le tableur Excel® contient des formules qui utilisent des modèles logiques fondés sur la science afin de générer des scores destinés à quantifier les fonctions et les avantages des terres humides. C'est une méthode d'évaluation par ordinateur et sur le terrain. Il génère un ensemble de scores (sur une échelle de 0 à 10) et de cotations (faible, modéré, élevé) pour 18 fonctions et avantages des terres humides.

Par exemple, le stockage des eaux de surface est une fonction des terres humides qui indique la capacité d'une terre humide à emmagasiner de l'eau ou à retarder l'écoulement de l'eau. Ces renseignements sont essentiels pour atténuer les effets des inondations et des changements climatiques.

### ***Effectuer une évaluation à l'aide du WESP-AC***

Le WESP-AC est un outil d'évaluation rapide qui nécessite environ d'une à trois heures selon la taille de la terre humide, l'accès, l'expérience antérieure de l'utilisateur dans l'application de l'outil et sa connaissance du secteur. Il comprend les trois formulaires suivants :

Formulaire – Bureau – Un examen par ordinateur est nécessaire. Des images aériennes et divers outils informatiques sont utilisés pour répondre aux questions se rapportant à la couverture terrestre, à l'accès à la faune, à la distance à laquelle sont situées les infrastructures avoisinantes et aux plans d'eau.

Formulaire – Terrain – Une évaluation sur le terrain est nécessaire. L'évaluateur se déplace le plus possible dans la zone d'évaluation pour répondre aux questions relatives à l'étendue de la couverture végétale et aux espèces présentes, aux caractéristiques du sol et à la connectivité hydrologique.

Formulaire – Facteurs du niveau de stress – Nécessite un examen par ordinateur et une évaluation sur le terrain. Les facteurs du niveau de stress sont représentés par l'augmentation des répercussions sur les terres humides causées par les humains tels que la proximité des routes, l'accroissement du ruissellement, le risque qu'il y ait des contaminants ou une perturbation du sol, etc.

Une fois les formulaires remplis, les résultats sont consignés dans la calculatrice du WESP-AC à des fins de pondération et de calcul dans le but d'obtenir les scores relatifs aux fonctions et aux avantages de la terre humide.

### ***Comment le WESP-AC sera-t-il utilisé au Nouveau-Brunswick?***

Au Nouveau-Brunswick, le WESP-AC sera requis pour les projets de modification des terres humides dans le cadre du processus d'étude d'impact sur l'environnement et, selon la portée du projet, il pourra aussi être requis dans le cadre du processus de demande de permis de modification d'un cours d'eau ou d'une terre humide.

Les projets sont examinés selon la séquence d'atténuation des effets sur une terre humide : évitement, réduction et compensation. Si cette séquence est suivie et qu'elle démontre que l'évitement n'est pas possible, une évaluation propre au site des fonctions de la terre humide qui sera touchée peut-être exigée et effectuée au moyen du modèle du WESP-AC.

Les résultats de l'évaluation seront évalués par les biologistes des terres humides de la Direction de la gestion des eaux de source et de surface du ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux (MEGL). L'information fournie guidera les considérations relatives à « l'évitement » et à la « réduction » des impacts proposés dans les terres humides ainsi que les décisions sur la compensation des terres humides et les propositions de restauration.

### ***Qui peut effectuer des évaluations à l'aide du WESP-AC?***

Les évaluations à l'aide du WESP-AC doivent être effectuées par un consultant en terres humides. Un consultant est une personne qui :

- a suivi la formation de deux jours sur le WESP-AC;
- a une formation ou une expérience confirmée en délimitation, en restauration, en hydrologie, en sols et en botanique des terres humides.

Les évaluations à l'aide du WESP-AC peuvent faire l'objet de vérifications et d'autres exigences peuvent être imposées par le MEGL.

### ***Période d'évaluation***

L'évaluation sur le terrain à l'aide du WESP-AC doit être effectuée pendant la saison de croissance, lorsque la végétation pousse et peut être facilement observée. La période reconnue, ou la « saison », pour effectuer des évaluations des terres humides au Nouveau-Brunswick va du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre. En raison des variations annuelles des conditions météorologiques et sur le terrain, la saison d'évaluation des terres humides peut être prolongée. Les consultants peuvent présenter une demande écrite à un biologiste des terres humides du MEGL pour effectuer des évaluations des terres humides avant ou après la saison établie. Cette demande doit indiquer le NID de la propriété et les raisons pour lesquelles l'évaluation pourrait être réalisée avec précision avant ou après la saison.

Les rapports du WESP-AC sont valides pendant une période de cinq ans, mais un promoteur peut prendre des dispositions pour faire réévaluer une terre humide en tout temps.

### ***Présentation des rapports***

Ce qui suit est requis pour la présentation de rapports. Tout rapport qui ne satisfait pas à ces exigences minimales sera considéré comme incomplet et pourrait être retourné au requérant ou au consultant en terres humides.

Les rapports du WESP-AC doivent être présentés à la Direction de la gestion des eaux de source et de surface du MEGL pour les registres provinciaux, en vue d'un examen et d'une éventuelle vérification. Les rapports doivent être présentés en format PDF ou Word avec la feuille de calcul Excel® dûment remplie.

Les renseignements suivants doivent être fournis dans le rapport du WESP-AC :

- le numéro d'identification de parcelle (NID) de toutes les propriétés sur lesquelles l'évaluation à l'aide du WESP-AC a été effectuée;
- les coordonnées du requérant;
- la date du rapport et de l'évaluation à l'aide du WESP-AC;
- le nom du consultant en terres humides, son entreprise et ses coordonnées;
- la signature du consultant en terres humides;
- le type d'évaluation effectuée à l'aide du WESP-AC (site influencé par les marées ou non);
- la description du site, notamment les renseignements suivants :
  - a) un dessin ou une carte de localisation lisible montrant l'emplacement de la terre humide arpentée sur la propriété (utilisez des légendes de carte, au besoin);
  - b) une image aérienne de l'emplacement indiquant les limites de la terre humide et de la zone d'évaluation, si elle est différente;
  - c) les conditions météorologiques au moment de la visite du site;
  - d) l'utilisation actuelle et historique des terres dans la zone à l'étude;
  - e) les cours d'eau observés sur le site;
  - f) le type de terre humide et sa taille;
  - g) les types de végétation observés, leur classification selon leur hauteur et leur répartition;
  - h) les caractéristiques observées de l'eau de surface;
  - i) les caractéristiques du sol (inégal, inclusion de hautes terres, texture, etc.);
- les feuilles de calcul Excel® du WESP-AC doivent être annexées au rapport;
- les photographies du site doivent être annexées au rapport. Les photographies doivent être prises sous plusieurs angles, y compris l'eau de surface (le cas échéant) et la végétation dominante;
- la liste des espèces florales exotiques qui se trouvent dans la terre humide, en plus de la végétation halophile pour le WESP-AC des sites influencés par les marées.

Le rapport doit également comprendre une déclaration écrite résumant les résultats des scores du WESP-AC ainsi qu'une analyse des résultats.

Pour plus d'information, s.v.p., contacter le Ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux:

Direction de la gestion des eaux de source et de surface  
P. O. Box 6000 Fredericton, NB E3B 5H1 Canada  
Téléphone: 506-457-4850  
Fax: 506-453-6862  
Adresse courriel : [wawa@gnb.ca](mailto:wawa@gnb.ca)